Traité Chévi’it

Michna 8 - Chapitre 2

רבי שמעון השזורי אומר, פול המצרי שזרעו לזרע מתחילה, כיוצא בהן. רבי שמעון אומר, האפונין הגמלונין, כיוצא בהן. רבי אלעזר אומר, האפונין הגמלונין, משתירמלו לפני ראש השנה.

Rabbi Chim’on Chezouri dit : la fève égyptienne qui a été semée, en principe pour en tirer des semences, a la même règle. Rabbi Chim’on dit : même règle pour les gros pois. Rabbi El’azar dit : les gros pois doivent avoir des cosses avant Roch Hachana.

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l’avenir…

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions